



Formation spécialisée consultative (FSC) du 20 décembre 2023

2 points pour information étaient inscrits à l'ordre du jour :

- le rapport de visite de l'ISST (Inspecteur Santé Sécurité au Travail)
- le dispositif de sécurité aux accueils de l'ENIM

Le rapport de visite de l'ISST

L'ISST s'est rendu sur les différents sites de l'ENIM au cours de l'année 2023. Son constat est qu'en matière de sécurité et santé au travail les sites répondent aux normes.

Il a toutefois adressé 2 préconisations à l'Etablissement :

- s'assurer d'une formation d'agents suffisante en matière de prévention incendie,
- de parfaire la communication sur l'évolution statutaire de l'Etablissement.

Le dispositif de sécurité aux accueils de l'ENIM

Une note détaillant les consignes à suivre et les postures à adopter face à un usager agressif ou menaçant a été présentée.

La représentation CGT FSU SOLIDAIRES à indiquer que la note porte uniquement sur le comportement à adopter par les agents et qu'elle ne doit pas se substituer à une réflexion sur les aménagements des accueils afin qu'un agent puisse se mettre à l'abri ou s'échapper d'une situation le plaçant en insécurité (agression).

Par ailleurs, la note évoquant les possibilités de dépôt de plainte par l'agent mais aussi éventuellement par l'Etablissement suite à une agression (verbale ou physique), la représentation CGT FSU SOLIDAIRES a demandé à ce que la plainte par l'Etablissement soit systématique afin de pas laisser l'agent isolé dans ses démarches.

En outre la représentation CGT FSU SOLIDAIRES profite de cette restitution pour rappeler à l'ensemble des agents que les registres de sécurité sont à leur disposition afin d'y inscrire toute agression physique et/ou verbale. Elle les encourage à le faire systématiquement.

Questions diverses CGT FSU SOLIDAIRES à la FSC du 20 décembre 2023

Convention ENIM / SSM

Des agents nous ont signalé ne plus avoir la possibilité de contacter le SSM pour ce qui concerne leur situation personnelle. La convention ENIM / SSM n'étant plus active. Cette information est-elle exacte ?

*Réponse de la Direction : effectivement le marché avec le SSM est échu et pour l'heure sont renouvellement avec le SSM ou un autre prestataire n'est pas finalisé.
La représentation CGT FSU SOLIDAIRES a indiqué qu'une communication sur le sujet aurait été souhaitable d'autant plus que l'accompagnement des agents par le SSM figure au sein de différents dispositifs RH de l'Etablissement.*

CA ENIM

Quelle sont les modalités d'évaluation des risques majeurs auxquels est soumis l'Etablissement présentées au CA du 6 décembre ?

Comment est-on passé du risque « dégradation du climat social » évalué à fort en 2022 au risque « bien-être au travail » évalué à moyen en 2023 ?

Réponse de la Direction : l'évaluation des risques découle de la réglementation. Elle s'impose à l'Etablissement. Elle est établie par l'ensemble des pilotes de processus.

Le changement de dénomination du risque est l'une des conséquences de l'évolution de la réglementation qui veut que les risques soient identifiés par des termes neutres. Quant à son évolution elle est inhérente à son évaluation annuelle.

La représentation CGT FSU SOLIDAIRES a indiqué que si effectivement le terme dégradation avait une connotation négative, le terme bien être à lui une connotation positive. La neutralité n'est donc pas respectée. Concernant l'évolution du risque tant à la hausse qu'à la baisse il doit être démontré par des données objectives qui pour l'heure font défaut.

Elle a indiqué par ailleurs qu'il y a une incohérence entre le risque psycho-social élevé inscrit au document unique de l'Etablissement et celui de bien être au travail moyen inscrit à la cartographie des risques de l'Etablissement.

Le Directeur a indiqué que les données utilisées pour la cartographie des risques de l'Etablissement seront présentées aux instances.

ACCUEIL DES AGENTS CONTRACTUELS

Depuis 2010 et avec l'élargissement des recrutements d'agents non fonctionnaires la représentation CGT FSU a sollicité à maintes reprises la mise en place au sein de l'Etablissement de formations sur l'environnement professionnel de la sphère publique.

Le Ministère qui par application de la loi 2019 peut désormais ouvrir l'accès à davantage d'emplois aux agents sous contrat a mis en place en novembre une première session de formation destinée à l'accueil des agents contractuels. Le Ministère vient ainsi confirmer la légitimité des demandes antérieures de la représentation CGT FSU.

A l'issue de la réunion la représentation CGT FSU SOLIDAIRES a sollicité la Direction sur l'accès à cette formation pour les agents affectés à l'ENIM dont voici le lien : [L'accueil des contractuels : un enjeu clé pour une intégration réussie | Portail intranet du pôle ministériel](#)

Réponse de la Direction : elle a tout d'abord invité la représentation CGT FSU SOLIDAIRES à lui communiquer cette proposition de formation. Elle a ensuite indiqué qu'effectivement les agents ENIM pouvaient s'y inscrire mais avec information à destination de leur manager (N+1)

Comité social d'administration (CSA) du 20 décembre 2023

Le CSA avait pour unique point à l'ordre du jour pour avis la présentation de la Création d'un département AT/MP (accident du travail / maladie professionnelle) et en son sein d'un pôle prévention des risques professionnels maritimes.

La mission de ce pôle sera de piloter une politique de prévention destinée à réduire les accidents et les maladies d'origine professionnelle des marins.

Ce département va être créé au sein de la SDPSM et sera piloté par un chef de département de catégorie A recruté en interne.

Le pôle de prévention RPM sera constitué d'un responsable de pôle de catégorie A/B+, d'un référent technique de catégorie B et de préventeurs de catégorie B.

Concernant le responsable de pôle recruté sous l'appellation de coordonnateur durant la phase de création du pôle il avait été envisagé initialement de le recruter en catégorie B+. Toutefois au regard des candidatures reçues par l'Etablissement il apparaît que le profil de poste correspond davantage à la catégorie A. Par conséquent va être diffusée une nouvelle fiche de poste correspondant à cette catégorie.

Concernant les préventeurs leur nombre sera de 3 pour 2024 pour ensuite évoluer et en principe atteindre à terme en fin de COG le nombre de 13 (+ 8 préventeurs vacataires pour les DOM et COM).

A noter sur ce point que si l'Etablissement a obtenu les moyens budgétaires pour la création de ces 3 emplois en 2024 il n'en est rien au-delà. Donc à voir si cela sera le cas ou si la mission devra être développée à moyens constants.

Concernant le recrutement des préventeurs si ceux-ci devaient notamment avoir une antériorité professionnelle dans le milieu maritime, la représentation CGT FSU SOLIDAIRES a demandé à la Direction de veiller aux hypothétiques conflits d'intérêts notamment vis-à-vis d'ex-employeurs.

La note de présentation du projet mais aussi la note d'organisation de l'Etablissement intégrant la création de ce nouveau département outre la mission dévolue au Pôle de prévention RPM mentionnait 2 autres missions :

- l'instruction et la gestion des prestations légales de réparation des accidents du travail et maladies professionnelles,
- l'accompagnement des employeurs afin de renforcer leur responsabilisation et leur implication financière dans le fonctionnement de la branche.

Ces missions (celles notamment relevant de la réparation mais aussi celles relevant des cotisations employeurs) étant actuellement portées par d'autres départements de la SDPSM, la représentation CGT FSU SOLIDAIRES a demandé à ce qu'elles ne figurent pas sur le projet de création du Département AT/MP et du Pôle prévention RPM.

En effet étendre le champ d'action du nouveau départements AT/MP à ces missions autres que celles de la prévention nécessitera de mener en amont une réflexion sur l'organisation de l'Etablissement.

La Direction a convenu qu'il était prématuré d'intégrer ces points au projet présenté et a soumis à avis la Création du département AT/MP et en son sein du Pôle Prévention RPM en charge du pilotage et de la coordination des missions de prévention.

Les représentants CGT FSU SOLIDAIRES ont émis un vote favorable (vote favorable également des représentants UNSA).

Questions diverses CGT FSU SOLIDAIRES au CSA du 26 septembre 2023

Campagne promotions 2024

En séance du CSA du 23 novembre les représentants UNSA ont indiqué avoir bénéficié d'informations relatives à la campagne des promotions au titre de l'année 2024.

Après vérification la représentation CGT FSU SOLIDAIRES n'a bénéficié d'aucune information sur ce sujet. Elle s'étonne d'un traitement différencié et demande donc à être informée à l'identique que la représentation UNSA.

Réponse de la Direction : effectivement il n'y avait pas eu d'informations relatives à la campagne de propositions des promotions 2024. Cela a été corrigé récemment. Il n'y a pas de différence de retour d'informations vers les différentes représentations syndicales.

Adresse unique

Lors du CSA du 23 novembre le projet « adresse unique » a été présenté uniquement sous son aspect « organisation des services ». Cependant la note d'harmonisation prévoit dans son point n° 8 plusieurs mises à jour notamment celle de l'éditique. Nous n'avons eu aucune information sur ce sujet. Qui a en charge cet aspect du projet (le DPAMOM, le service com ...), s'agira-t-il d'une mise à jour automatique ? Dans le cas contraire, la charge de travail a-t-elle été évaluée ? Parallèlement, la note prévoit une mise à jour des balos. Allons-nous vers une adresse mail unique ?

Réponse de la Direction : la charge de travail pour modifier l'éditique ne sera pas automatique. Elle a été évaluée à 50 jours de charge d'activité.

Concernant les balos il n'y a pas de projet d'adresse mail unique mais un projet de réorganisation de l'annuaire des adresses mails afin de notamment rendre plus lisibles leurs intitulés au regard des missions des différents services.

Organisation de la SDRS (Sous-Direction de la Relation de Service)

Sur la feuille de route de la Sous-direction de la relation de services, il est noté, page 4, dans la rubrique « nos chiffres clés – SDRS » 3 principaux sites d'accueil ...et bientôt 4. Pouvons-nous avoir des précisions sur ce nouveau site d'accueil ?

Réponse de la Direction : il s'agit d'un sujet porté par la SDRS (création d'un accueil sur le site de Périgny) mais qui n'a pas reçu l'agrément de la Direction.

CA ENIM

Lors de la modification de la composition du CA Enim y a-t-il eu une réflexion sur les possibles conflits d'intérêts dans la situation d'administrateurs ENIM pouvant par ailleurs siéger aux instances de la gouvernance d'autres institutions (SSM, IMP ...) ?

Réponse de la Direction : le sujet des éventuels conflits d'intérêts a effectivement été abordé en amont de l'élargissement du CA. Des renseignements ont été pris notamment auprès du régime général et une formation a été dispensée par l'institut 4.10 a été dispensée aux administrateurs. Cela étant la particularité du monde maritime et de ses nombreuses instances rend le sujet plus délicat et plus complexe à solutionner. L'installation du CA et des administrateurs dans le temps devrait faire naître une déontologie sur le sujet.